VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN. — VENTES A L'ENCAN

J. L. Onoato — J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mr. et Mme Thomas Bulleu. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E. Dossier 98,248.

Résidence Simple à 2 Etages,

No 2423 N. REMPARTS, entre Mandeville et Espagne, I'et St-Claude,

A l'Encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 18 JUILLET 1912.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 98,248, dans l'affaire intitulée Succession de M et Mme Thomas Bulleu, ledit jugement et ordre lu et rendu en cour ouverte le 20 mai 1912 et signé en cour ouverte le 6 juin 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, l'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, JEUDI, 18 juillet 1912, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans le carré borné par les rues Rempart (autrefois Amour) St Claude (autrefois Bons-Enfants) Mandeville et Espagne, mesurant vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Rempart (autrefois Amour) sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles consistent en une résidence simple à deux étages connue comme No 2423 Nord Rempart contenant vestibules, salons doubles, grande salle à manger, cuisine, chambres de domestique et sept chambres à coucher.

Conditions—Comptant. Toutes les taxes pour l'année 1912 et tous les coûts de certificats et coût de l'acte de vente devant Peter Stiff, notaire, devant être assumés par l'acquéreur. Vente suiette au bail existant et les loyers réservés aux vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acheteur devra payer, au moment de l'adjudication, dix pour cent (non portant intérêt ni pénalité) sur le montant du prix d'achat au moment de la vente avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A., No 100,918.

Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriquez.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 100,918 dans l'affaire intitulée succession de Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriquez, le tit ordre daté et signé du 25 juin 1912 et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 1er août 1912 les propriétés suivantes décrites, à savoir—

1. Deux certaine lots de terrains et améliorations qui sont les lots A et B et mesurent ensemble soixante pieds six pouces de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et forment le coin des rues Robert et Sud Robert en dans le carré 608, borné par les rues Robert, Soniat, Freret et Sud Robertson, marqués C D E, respectivement sur les plans et mesurant ensemble quatre-vingt-dix pieds neuf pouces et huit lignes de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

2. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 608, borné par les rues Robert, Soniat, Freret et Sud Robertson, marqués C D E, respectivement sur les plans et mesurant ensemble quatre-vingt-dix pieds neuf pouces et huit lignes de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

3. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 719 borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena et Prieur désignés par le numéros 9 10 et 11 sur un plan de E. W. Eyraud, daté du 1er mai 1897 et mesure comme suit: Le lot numéro neuf, 30 pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Prieur. Les lots numéros dix et onze mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devront assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 et devront aussi payer pour les lots de vente, y compris le coût des certificats devant notaire qui sera désigné par l'Administrateur. Les acquéreurs devront déposer 10 o/o au portant intérêt ni pénalité, au moment de l'adjudication avec

Encanteur 910 rue Gravier.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98,577—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

SUCCESSION DE ROBERT DORSEY SR.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey, défunt, Dossier No 98,577, ledit ordre daté et signé 19 juin 1912, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi le MARDI, 30 juillet 1912, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Toute cette parcelle de terrain situé dans le Septième District de cette ville dans le carré 285, borné par les rues Burdette Panola (autrefois Cypress) Sycamore (autrefois Neuvième) et Fern (autrefois Washington) ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison cabine en hutte près du coin des rues Burdette et Panola, composée des lots un, deux trois quatre, cinq et six, chacun de ces dits lots mesure trente (30) pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro un formant le coin des rues Burdette et Panola. Le lot six (6) sera vendu seul séparé et distinct des autres lots.

Conditions—Moitié en plus comptant à l'option des acquéreurs, et le balance s'il y en a en un crédit d'un an deux ans à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être attestée par des billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, portant 7 o/o) sept pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et liée du vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sûreté usuelles, et dix pour cent d'hommaire d'avocats en cas de procès, et les acquéreurs devront payer au sus du montant de leur enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912. Actes de vente aux frais des acquéreurs, incluant coûts et certificats, devant W. F. Brewer, notaire. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent, ne portant ni intérêt ni pénalité, au moment de l'adjudication avec

German American Savings Bank & Trust Co. administratrices.

Ivy G. Kitredge, avocat pour l'administratrice.

28 juin—28 30—juil 7 14 21 28 30

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage. Sans Limite ou Réserve.

COTTAGE DOUBLE

2040-42 rue Banks.

A l'Encan JEUDI, 1er Août, à Midi.

Succession de Paul Z. Lacoste.

No 98,423—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

EN vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, signé le 29 juin 1912, No 98,423, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 1er août 1912, à midi, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Broad, Commune, Bendin Dorgenois et Banks. Ledit lot étant de forme irrégulière et mesure cinquante-six pieds de face à la rue Banks sur cent pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Broad et cent six pieds un pouce quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et dix neuf pieds neuf pouces en largeur en arrière. Les bâtisses qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 2140 42 rue Banks.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes d'Etat et de Ville pour 1912. Acte de vente devant être passé devant Jas E. Roseberry, notaire, aux frais de l'acquéreur qui est aussi requis de déposer dix pour cent du montant de ladite enchère chez l'encan ou au moment de ladite enchère chez l'encan ou au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD Encanteur

M. M. Boatner, Chas A. Byrne, Jas B. Roseberry Jr. avocats.

30 juin—juil 7 14 21 28—août 1

AVIS AUX CREANCIERS.

In re Liquidation de la Rankin Press.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 99,565—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette société à tous autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont en peuvent en avoir pourquoi le compte présenté par Edward M. Robbers, liquidateur dans cette affaire, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—Wright et Beauregard, avocats.

30 juin—30—juil 5 9

VENTES A L'ENCAN

E. S. Cobb.

INSTALLATION DE LAITERIE.

La Propriété de JOE SEELING, rues Colapissa et Dublin, avenue Carrollton et intersection du Mississippi Valley.

MARDI, le 16 juillet 1912, à 11 heures A. M.

Les suivants: 41 vaches, 10 veaux, 1 taureau, 3 bons chevaux, une charette à fourrage, un sulky, 2 paires de harnais, 1 lot de bidons à lait, et tout ce qui appartient à une installation de laiterie

Conditions de la vente — Sommes de $100 et au-dessous comptant; toutes au-dessus de $100 00, en un crédit de 6 mois avec bonne sécurité approuvée.

Prenez les cars Tulane-Ceinture pour assister à la vente.

Sans limite ou réserve.

E. S. COBB, Encanteur.

Bureau, 913 rue Gravier. Phone Main 2577.

7 juil—7 14

INSTALLATION DE LAITERIE.

LA PROPRIETE DE Mme E. BOURLETT,

Intersection de la Route de Gentilly et du North Eastern Rail Road.

JEUDI, LE 18 JUILLET 1912, A 11 HEURES A. M.

Les suivants: 64 vaches, 10 veaux, 1 taureau 3 bons chevaux, 1 charrette à lait, 1 charrette à fourrage, 1 machine à fouetter, 2 auges à fourrage, 3 paires de harnais, 1 jeu de bidons à lait et tout ce qui appartient à un équipement de laiterie.

Conditions de la vente—Sommes de $100 et au-dessous comptant. Toutes sommes au-dessus de $100.00 en un crédit de 90 jours avec bonne sécurité approuvée. L'acquéreur du plus fort montant sera la clientèle.

Prenez les cars Villeré pour la vente Sans limite ou réserve.

P. S.—Maison et écuries à louer le jour de la vente.

E. S. COBB, Encanteur. Bureau, 913 rue Gravier. Phone Main 2577.

7 juil—7 14

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bâtisse en briques à quatre étages, 705-707 rue du Camp, entre les rues Julie et Girod.

Cottage Double ayant deux étages dans le fond, 1220-1222 rue Amelia, entre les rues Camp et Chestnut, loué à bail jusqu'au 30 Septembre 1912, à $36.00.

MARDI, le 23 Juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Jules J. Viosca vs. Mme Mary E. Moore et als.

No 100,266—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido — MARDI, le 23 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 12 juin 1912 et lu et signé en Cour ouverte le 18 juin 1912, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Un certain morceau ou portion de terre, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 707 rue Camp, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 179, borné par ladite rue Camp, les rues Church, autrefois Ste Marie Girod et Julie, situé à une distance de vingt-sept pieds de l'encoignure des rues Camp et Girod, et mesure en mesure américaine vingt-sept (27) pieds de face à ladite rue Camp, quatre vingt-neuf (89) pieds un (1) pouce et une (1) ligne de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Julie, soixante-quinze (75) pieds de profondeur sur la ligne de la première profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Girod, auquel point il s'élargit vingt sept (27) pieds sur une une ligne parallèle à la rue du Camp, jusqu'à ce qu'elle arrive à la rue Girod sur laquelle il y a une deuxième profondeur en façade de quatorze (14) pieds, un (1) pouce et une (1) ligne et delà une largeur dans le fond sur la ligne s'étendant parallèle à la rue "Church" ou Ste-Mary, de cinquante trois (53) pieds neuf (9) pouces plus ou moins; ladite portion de terre, étant composée d'une partie des lots originaux Nos "Dix neuf" et "Vingt", le tout d'après un certificat d'arpentage dressé par Geo. de Armas, voyer le 5 février 1912 et d'une petite étendue de terre immédiatement dans le fond et contigue sur le côté le plus près de la rue Camp. La propriété en ceci étant premièrement décrite, située à une distance de quatre-vingt neuf (89) pieds un (1) pouce et une (1) ligne de l'encoignure des rues Camp et Girod, et à une distance de soixante (60) pieds de l'encoignure des rues Girod et Church ou St Mary et mesurant un (1) pied six (6) pouces et (3) lignes de face à la rue Girod sur cinquante quatre (54) pieds de profondeur entre lignes parallèles, suiette aux droits de servitudes mentionnés dans l'acte d'achat du défunt Patrick F Gegarty, décédé, passé pardevant Wm J. Castell, notaire, daté du 4 décembre 1876, enregistré dans le livre des transferts 108, fol. 888.

Deuxième—Une autre portion de terre, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 1220 et 1222 rue Amélia, dans la Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 264, borné par la dite rue Amélia, les rues Pemiston, Camp et Chestnut, mesurant cinquante-cinq (55) pieds dix (10) pouces de face à la rue Amélia sur une profondeur de cent onze (111) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Chestnut, et d'une profondeur d'environ cent onze (111) pieds sept (7) pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Camp, le même étant composé du lot entier No dix huit et d'une partie du lot No dix-neuf. Acquis par Mme veuve Bridget M. Gegarty, le 15 décembre 1896, livre des transferts 165, folio 280.

Conditions — Un tiers en plus comptant, et la balance en un crédit de un et deux ans, garantie par ligne de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an sur les paiements différés de la date de l'adjudication publique jusqu'au paiement; les vendeurs devant collecter et recevoir les loyers de la propriété jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente notarié, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication le coût de tous certificats annexés à l'acte de vente et en plus devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE Encanteur.

806 rue Perdido.

20 juin—20 23 30—juil 7 14 21

David Freeman.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alcide B. LeBesque.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION "B." No 100 233

MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE,

1215-17 RUE NORD DUPRE,

A L'ENCAN

MARDI, 6 AOUT 1912.

EN VERTU de et conformément à un ordre signé le 19 juin 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée lesdit ordre adressé à DAVID FREEMAN, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 6 août 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terrain et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District, carré No 392, désigné comme lot 9, borné par les rues Nord Dupré, Washington (actuellement De Saix) St-Jean (maintenant Bell) et Gayoso, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue Nord Dupré sur 150 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur, suivant le croquis d'Edgar Pillié, voyer, daté du 14 janvier 1891 annexé à un acte de vente passé devant Jules F. Meunier, notaire, le 28 juin 1891. Acquis par feu Alcide B. Le Besque de E. Letellier, suivant acte devant M. V. Dejean, notaire, le 18 mai 1910, enregistré dans le livre de transferts numéro 139, folio 26.

Conditions comptant. L'acquéreur devant payer en cas et en plus du montant de son enchère les taxes de l'année 1912 et tous certificats. Acte de vente devant A. J. Rossi, notaire, aux frais de l'acquéreur. Vente sujette aux baux existants. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication chez

DAVID FREEMAN.

Encanteur,

Bureau 218 rue Baronne.

Chas Louque et U. Saussy Martinez, avocats.

20 juin—20—juil 7 14 21 28—août 4 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession d'Alcide B. Lebesque.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION "B." NO. 100233

CONTENU DE LA RESIDENCE, 714 RUE QUARTIER.

CONSISTANT EN AMEUBLEMENT DE SALON, AMEUBLEMENT DE CHAMBRE A COUCHER, SALLE A MANGER, BRIC-A-BRAC, USTENSILES DE CUISINE, FOURNEAU A GAZ, GLACIERS, TABLEAUX, CHAISES BERCEUSES, PENDULES, ETC.

A L'ENCAN

JEUDI, 11 JUILLET, A 11 HEURES A. M.,

sur les lieux, en vente d'un ordre signé le 19 Juin 1912 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District sur la paroisse d'Orléans Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à David Freeman, Encanteur.

Inventaire en exposition en mon bureau.

Conditions—Comptant. Livraison immédiate.

DAVID FREEMAN, Encanteur,

Bureau, 218 rue Baronne.

Chas. Louque U. Martinez, avocats.

20 juin—20—juil 7 9 11

VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU de la RESIDENCE No 1408 rue Peniston

Succession de Mme Catherine Thomas, veuve de Joseph Sitt.

No 98,610—Cour Civile de District. Division C.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 29 juin 1912 et signé à ladite date, par l'Hon. E. K. Skinner, et à moi adressé je procéderai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 18 juillet, à 11 heures A. M. les effets mobiliers décrits dans la succession ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré consistant de—

Un lot de meubles effets mobiliers, lingerie, baignoires, bois de charpente etc.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU Encanteur.

7 juil—7 14 17 18

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

LOT DE MEUBLES DE MENAGE.

SUCCESSION DE MME ANN LEO.

No 99,593—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai aux enchères publiques le LUNDI, 8 juillet 1912, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 1101 rue Cadiz, encoignure Chestnut—Un lot de meubles de ménage, suivant inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux; livraison immédiate

W. H. FITZPATRICK, Encanteur.

Bureau 338 rue Carondelet.

G. G. Kreusberger avocat.

26 juin—26 30—juil 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

CE JOLI COTTAGE SIMPLE

No 1101 Rue Cadiz,

Succession de Mme Ann Leo.

No 99,593—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—le JEUDI, 11 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 24 mai 1912, dans l'affaire ses intitulée la propriété suivante sera vendue:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 241, borné par les rues Cadiz Jena, Chestnut et Colisée, et mesurant vingt pieds six pouces de face à la rue Cadiz sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terrain forme le coin des rues Cadiz et Chestnut. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant 5 chambres hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1912 et déposer 10 0/0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acheteur devant James Boyd Grinage, notaire.

G. G. Kreusberger, avocat.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Terrains Vacants.

Sur la rue Sud Cortez.

SUCCESSION DE ROSE DIXON CONNUE COMME ROSE AUGUSTE, AUSI ROSE BRYANT.

No 100,707—Division B.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur.—Bureau No 338 rue Carondelet— MARDI, le 23 juillet 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, jugement lu et rendu en cour ouverte le 12 juin 1912, jugement signé en cour ouverte le 19 juin 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après sera vendue.

Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues D'Hémécourt, Baudin, Chartres et Télémaque, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 27 et 28 d'après un arpentage par C. Uscar Lewis, député-voyer de ville daté du 1er février 1896 et d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt quatre pieds, sept pouces et une ligne de face à la rue Cortez sur quatre-vingt-deux pieds de profondeur. Etant la même propriété que la dite Rose Dixon décédée, achetée le 4 juin 1901 de Wm M. Grunewald, par acte passé devant W. Morgan Gurley, notaire, enregistré dans le livre des transferts 181, folio 444.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les certificats et recherches de taxes ainsi que les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1912, et devant déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente et l'enregistrement aux frais de l'acquéreur, pardevant Sol. Weiss, notaire.

Lyle Saxon, avocat.

22 juin—22 23 30—juil 7 14 21 28

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

SANS LIMITE OU RESERVE.

744-46 rue Septième, encoignure Annonciation.

Cottage Double Contenant — Chambres de chaque côté

Succession de Mme D. Weinstein. No 1265.

28me Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson.

—Il sera vendu—

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 11 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 7 juin 1912, par l'Hon. Prentice B. Edwards juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cet Etat, désigné par le No 1, dans l'îlet No 81, borné par les rues Septième, Huitième, Annonciation et Chippewa, sur un devis dressé par H. U. Brown, député voyer de ville, daté du 30 novembre 1910, annexé à un acte passé devant J. F. Dreyfous, notaire, le 8 décembre 1910, d'après lequel devis ledit lot forme l'encoignure des rues Annonciation et Septième et mesure trente-trois pieds de face à la rue Septième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Annonciation de quatre-vingt quatre-pieds et six lignes et est composé du tout du lot original No 1, et d'une petite portion du lot original No 2, contigus

Conditions—Un tiers en plus comptant, le solde s'il y en a, en un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par ligne de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses de sûreté usuelles et coutumières. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et devant renouveler les loyers que de la date du passage de l'acte de vente, ledit acte devant être pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

A. D. Danziger, Charles Rosen, F. A. Middleton, avocats pour la demanderesse.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

VENTE EN PARTAGE.

Veuve Wm P. Harper et als vs Mineurs Forman.

No 100,675—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, 18 JUILLET 1912

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 10 juin 1912 et signé le 14 juin 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite savoir:

1. Un certain lot de terrain ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 448 borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters et les rues Dryades et Valmont, désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage de Geo. de Armas, voyer, daté du 27 avril 1912, suivant lequel ledit lot B mesure 57 pieds 2 pouces de face à la rue St-Charles, 54 pieds en largeur en arrière, sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Valmont de deux cent vingt quatre pieds trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 208 pieds 1 pouce et 1 ligne.

2. Un certain lot de terrain situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus mentionnée, désigné par le No 26 sur ledit plan de De Armas, suivant lequel ledit lot commence à une distance de 118 pieds 9 pouces et 4 lignes du coin de l'avenue Peters et de la rue Dryades, et mesure 32 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 130 pieds 7 pouces et 6 lignes.

3. Un certain lot de terrain, dans le même district et îlet que les propriétés ci dessus décrites, désigné par le No 25, sur ledit plan par De Armas, et adjoint le lot 26 et mesure 32 pieds, 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Dryades sur 130 pieds 7 pouces, 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4. Un certain lot de terre dans le même district et îlet que les propriétés mentionnées ci-dessus, désigné par le No 24 sur ledit plan de De Armas et adjoint le lot 25, et mesure 32 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Dryades sur 130 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde, s'il y en a, à un an après date avec 7 pour cent par an d'intérêt depuis la date, tout sous clauses de sécurité usuelles et l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente devant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Wm R. Leary, Receiver, vs Mme Ellen Fromberg.

No 99,918—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet— MARDI, le 9 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1912 et signé le 6 juin 1912 par l'Hon Porter Parker juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, Lee, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, St Charles, Première et Deuxième, mesurant le coin des rues Prytanée et Deuxième, et mesurant 116 pieds 6 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade à la rue Deuxième de 177 pieds 4 pouces, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, et étant composé du tout des lots originaux Nos 1 à 5 inclusivement, et d'une partie du lot original No 6, sur un plan par L. Rieuzeneis, voyer, daté du 21 avril 1860, déposé pour références en l'étude de Richard Brennan, ancien notaire. Les améliorations comprennent un cottage résidence commode, ayant 2 étages dans le fond, contenant environ 15 chambres, vestibule, chambre à bain cabinet pour lingerie, etc., installations pour gaz et électricité, avant de cheminées en marbre dans les chambres principales

Conditions — Comptant et l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1912. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 juin—8 9 16 23 30—juil 7 9

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ADAM WEBER.

No 100,871 — Cour Civile de District — Division A.

2308-10 rue Annonciation, entre les rues Philip et Hanson, Cottage double.

2312 14 rue Annonciation, entre les rues Philip et Hanson, Cottage double.

611-13 rue Philip, entre les rues St Thomas et Chippewa, Cottage double.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Leonard L. Stern, encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 23 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 18 juin 1912, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 6, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Philip, Chippewa et Sarasperu, sur un plan dressé par F. M. Tourné, voyer, daté du 10 juin 1859, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, comme plan No 136, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 2302-10 rue Annonciation, et comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté galerie, 5 chambres, etc.

2. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Philip, Chippewa et Sarasperu, sur un plan dressé par F. M. Tourné, voyer, daté du 10 juin 1859, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, comme plan No 136, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 2306-10 rue Annonciation, et comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté galerie, 5 chambres, etc.

3. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 65, compris entre les rues Philip, St Thomas, Chippewa et l'avenue Jourdan, mesurant trente pieds cinq pouces de face à la rue Philip, sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes égales et parallèles, lequel dit lot s'étend à une distance de quatre vingt pieds cinq pouces de la rue St Thomas comme il est démontré sur un devis, annexé à un acte, passé le 19 octobre 1871 pardevant J. F. Oulley, ancien notaire de cette ville. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 611-613 rue Philip, consistant en un cottage double contenant 5 chambres en galerie de chaque côté.

Conditions—Un tiers en plus comptant et le solde en billets des acquéreurs portant la date de l'adjudication, payables à un et deux ans après leur date avec sept pour cent d'intérêt par an de la date date jusqu'au paiement, devant être garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue sous les stipulations usuelles, incluant honoraires d'avocat en cas de procès, transferts d'assurances, etc. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date du passage des actes de vente. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 et payer pour les actes de vente devant être passé devant Fehr J. Dreyfous, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

A. D. Danziger, avocat.

20 juin—20 23 30—juil 7 14 21 28

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Sarah Strolitz, veuve de Leon Lehman.

No 100,778.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 1er août 1912 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à enchère publique, et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour précitée Division B, daté du 25 juin 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante, décrite, à savoir:

Deux certains lots de terrain situés à Hanson City, paroisse de Jefferson, dans l'îlet